FICHE D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

1 FICHE À REMPLIR PAR ENFANT

(même si non inscrit)

Prévenir en cas de changement en cours d'année et **joindre une attestation de Quotient Familial**

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT : …… fille ☐ garçon ☐

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ECOLE (entourer) : OINGT / SAINT-LAURENT D'OINGT / LE BOIS D'OINGT

CLASSE SUIVIE à la rentrée de septembre : ……

☐ REGIME PARTICULIER (préciser)……

☐ PAI (préciser)……

RESPONSABLE LÉGAL 1 ET RÉFÉRENT DU DOSSIER	RESPONSABLE LÉGAL 2
NOM PRENOM	**NOM PRENOM**
TEL	**TEL**
MAIL (remplir lisiblement)	**MAIL** (remplir lisiblement)
ADRESSE	**ADRESSE (si différente)**
PROFESSION :	**PROFESSION :**
N° ALLOCATAIRE CAF :	**N° ALLOCATAIRE CAF :**
REGIME DE SECURITE SOCIALE : ☐ **GENERAL** (salariés, fonctionnaires) ☐ **RSI** (indépendants, professions libérales) ☐ **MSA** ☐ **AUTRE lequel……**	**REGIME DE SECURITE SOCIALE :** ☐ **GENERAL** (salariés, fonctionnaires) ☐ **RSI** (indépendants, professions libérales) ☐ **MSA** ☐ **AUTRE lequel……**

☐ MARIÉS ☐ VIE MARITALE ☐ PACSÉS ☐ SÉPARÉS ☐ AUTRE……

☐ DIVORCÉS Qui possède l'autorité parentale sur l'enfant ? ☐ LE PÈRE ☐ LA MÈRE

DELAIS :

CANTINE : Inscriptions et annulations jusqu'au mercredi soir de la semaine précédente.

GARDERIE MATIN ET SOIR : Inscriptions et annulations jusqu'à la veille midi (hors week-end)

Tarif du repas : 4,50 €.
En cas d'absence de l'élève, le repas sera facturé si vous n'avez pas procédé à l'annulation du repas sur le Portail Familles ou par mail auprès du service périscolaire. Une modification exceptionnelle pourra être acceptée jusqu'à la veille 9h00.
Tout enfant ayant un PAI pour allergie alimentaire devra impérativement apporter son repas. Le tarif sera de 2,10 € par jour de présence.

Tarif garderie : 1,70 € / heure.
Les enfants non récupérés à 16h30 seront inscrits à la garderie et ce service sera facturé.
Chaque soir, les enfants sont récupérés auprès des responsables de la garderie par un parent ou un adulte nommément désigné sur le portail famille.
Les demandes de sorties d'enfants sans la surveillance d'un adulte (uniquement à la fermeture à 18h30) seront étudiées au cas par cas avec les parents. Les risques que pourraient représenter cette sortie pour l'enfant (tel que les conditions de circulation, la proximité d'une route départementale ou axes à fortes circulation aux abords des écoles) seront évalués et une décharge de la part des parents pourra être demandée.

Tout retard récurrent pourra engendrer une pénalité d'un montant de 10€.

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT À LA GARDERIE DU SOIR

NOM……Prénom …… . Lien de Parenté …… Tél……
NOM……Prénom …… Lien de Parenté …… Tél……
NOM……Prénom …… Lien de Parenté …… Tél……
NOM……Prénom …… . Lien de Parenté …… Tél……
NOM……Prénom …… . Lien de Parenté …… Tél……

FACTURATION :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente) : .....

.....

TROIS POSSIBILITÉS DE RÈGLEMENT ***(cochez votre choix)***

☐ ***par chèque à l'ordre du Trésor Public à adresser à la Trésorerie de Villefranche, SGC– 69 route de Riottier 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE***

☐ ***par prélèvement automatique de préférence (compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et fournir un RIB récent)***

☐ ***par paiement en ligne (se connecter sur le site des Finances Publiques) :***
http://www.payfip.gouv.fr/

Nous attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine et de la garderie (document joint).

Fait à VAL D'OINGT, le ……

SIGNATURES DES DEUX RESPONSABLES SIGNATURE DE L'ÉLÈVE À PARTIR DU CP

À RETOURNER AVANT LE 15 JUIN 2025
Dans la boite aux lettres « PERISCOLAIRE» ou «CANTINE GARDERIE» de votre école

Vos données personnelles sont traitées sous la responsabilité du maire du Val d'Oingt pour gérer les activités périscolaires et la restauration scolaire sur la base de missions d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, et font l'objet d'un traitement informatisé.

En l'absence de réponse aux demandes informations obligatoires, votre dossier ne pourra pas être traité. L'absence de l'attestation de quotient familial ne nous permettra pas de vous faire bénéficier du tarif auquel vous pourriez avoir droit.

Conformément à l'article 441-6 du code pénal, le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.

L'accès à vos données personnelles est exclusivement réservé au personnel habilité de la mairie en charge de la gestion des inscriptions, de l'organisation des services et des prestations délivrées, de la réalisation et du suivi de la facturation, à nos sous-traitants et limité aux besoins des finalités gérées.

Vos données sont conservées au sein de l'U.E. et détruites

- *À votre désinscription concernant les données de connexion au services numériques*
- *1 année après votre désinscription concernant vos données d'inscription,*
- *Conformément à la législation pour les autres finalités, et notamment le temps de leur durée probatoire ou 10 ans pour les documents comptables.*

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition lorsque le droit l'autorise, de retirer votre consentement et à la limitation du traitement (Plus d'informations : cnil.fr).

Pour toute demande d'information ou pour exercer vos droits, contactez notre Délégué à la Protection des Données

Par mail : valdoingt@contactdpo.fr

Par courrier postal : Mairie du Val d'Oingt, à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO), 1 av. du 8 mai 1945, Le Bois d'Oingt, 69620 Val d'Oingt.

Un justificatif d'identité signé en cours de validité est à joindre à toute demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.